

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 07/00

ÉFAI -000022 – EUR 61/01/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET / PERSONNE QUI POURRAIT ÊTRE UN PRISONNIER D'OPINION

TURKMÉNISTAN

Nourberdi Nourmamedov, 57 ans

Londres, le 11 janvier 2000

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Nourberdi Nourmamedov. Il semble que ce militant de l'opposition soit détenu au secret sur la foi d'accusations forgées de toutes pièces, les autorités entendant ainsi sanctionner ses activités politiques non violentes.

Nourberdi Nourmamedov, coprésident du mouvement d'opposition turkmène *Agzybirlik* (Unité), a été arrêté le 5 janvier 2000 à son domicile, dans la capitale Achgabat. Dix hommes en civil, apparemment membres du Comité de sécurité de l'État (KGB), ont perquisitionné chez lui et l'ont appréhendé sans mandat avant de le conduire au poste de police d'Ahalski. Ses deux fils y ont également été emmenés pour interrogatoire, après quoi ils ont été libérés.

Nourberdi Nourmamedov a entamé une grève de la faim immédiatement après son arrestation. Il semble qu'il soit incarcéré dans une prison du KGB à Achgabat, et dans l'impossibilité d'entrer en contact avec un avocat, mais sa famille n'a pu confirmer l'endroit où il se trouve. Amnesty International a été informée de cas de mauvais traitements infligés à des personnes placées en détention préventive au secret.

Nourberdi Nourmamedov doit répondre des chefs de « *menaces de meurtre* » et de « *vandalisme* » (aux termes des articles 116 et 279-2 du Code pénal turkmène). La victime présumée du premier forfait a cependant démenti avoir été menacée, dans une déclaration écrite. Amnesty International a eu connaissance d'autres cas de poursuites injustifiées engagées contre des individus pour les punir de leur opposition non violente au gouvernement.

Nourberdi Nourmamedov a fait l'objet de multiples arrestations et amendes au cours des dernières années, en raison de ses activités politiques. Il est l'une des rares figures de l'opposition turkmène à critiquer ouvertement la politique du président Saparmourad Niazov. En décembre 1999, il a annoncé que son mouvement boycotterait les élections législatives du 12 décembre, qu'il a qualifiées d'« *antidémocratiques* ». Il a également critiqué le fait que le chef de l'État ait été nommé « *président à vie* » le 28 décembre 1999.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En raison du climat politique qui règne au Turkménistan depuis son accession à l'indépendance, en 1991, l'exercice des droits fondamentaux est fortement compromis. Le gouvernement ne cache pas son mépris des normes internationales relatives aux droits humains. Il soutient qu'il doit passer outre à certains droits et libertés fondamentaux dans la mesure où ils mettent en péril la réalisation des réformes politiques destinées à résoudre l'ensemble des problèmes économiques et sociaux au cours de la première décennie d'indépendance.

Amnesty International a constaté des violations systématiques des droits humains perpétrées par le gouvernement turkmène. Ainsi, des opposants au gouvernement sont condamnés à de longues peines d'emprisonnement sur la foi d'accusations forgées de toutes pièces, des personnes ayant participé à des manifestations antigouvernementales spontanées ou organisées sont arrêtées et maltraitées, des militants de l'opposition sont internés, apparemment de manière abusive, dans des hôpitaux psychiatriques et des prisonniers sont victimes de brutalités policières.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites état de vos inquiétudes concernant l'arrestation de Nourberdi Nourmamedov, survenue le 5 janvier 2000 ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce qu'il ne soit pas maltraité et à ce qu'il puisse entrer en contact sans délai avec les membres de sa famille et ses avocats ;
- indiquez qu'il est de notoriété publique que le gouvernement turkmène a forgé de toutes pièces des accusations contre certaines personnes, apparemment dans l'intention de les punir pour leur opposition non violente, auquel cas il s'agit de prisonniers d'opinion ;
- demandez la libération immédiate et inconditionnelle de Nourberdi Nourmamedov, s'il s'avère qu'il est détenu uniquement pour avoir exercé son droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression.

APPELS À :

NB : Il peut être difficile d'envoyer une télécopie. Si une voix vous répond, veuillez répéter le mot « fax » jusqu'à ce que vous obteniez la tonalité.

Président du Turkménistan, Saparmourad Ataïevitch Niazov

744000 g. Ashgabat
Apparat Prezidenta
Prezidentu Niazovu S.A
Turkménistan

Fax : 993 12 35 51 12

Télégrammes : Turkménistan, 744000 Ashgabat, Prezidentu Niyazovu

Formule d'appel : *Dear President Niyazov /* Monsieur le Président de la République

Président de la Cour suprême du Turkménistan, Issa Rakhmanov :

744000 g. Ashgabat
prospekt Saparmurad Turkmenbashi, 18
Verkhovny Sud Turkmenistana
Predsedatelyu Rakhmanovu Y.
Turkménistan

Télégrammes : Turkménistan, 744000 Ashgabat, Verkhovny sud, Predsedatelyu Rakhmanovu

Formule d'appel : *Dear Chairman /* Monsieur

Procureur général du Turkménistan, Gourbanbibi Atadjanova

g. Ashgabat
ul. Seidi, 4
Prokuratura Turkmenistana
Generalnomu prokuroru Atajanovoy G.
Turkménistan

Fax : 993 12 35 44 82

Télégrammes : Turkménistan, Ashgabat, Prokuratura, Gen. prokuroru Atajanovoy

Formule d'appel : *Dear Procurator General /* Madame le Procureur général

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères du Turkménistan, Boris Chikhmiradov :

744000 g. Ashgabat
pr. Magtymguly, 83
Ministerstvo inostrannykh del Turkmenistana
Ministru Shikhmyradovu B.
Turkménistan

Fax : 993 12 51 14 30

Ambassadeur du Turkménistan à Moscou, Niazklitch Nourklitchev :

g. Moskva
ul. Aksakova, 22
Posolstvo Turkmenistana
Poslu Nurklychevu N.
Russie

Fax : 7 095 291 09 35

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*